

Cavalaire, le 25 juillet 2011

M. Philippe LEONELLI
Les élus de l'opposition
2, lot de l'Olivette
Chemin des Vivards
83240 CAVALAIRE SUR MER

Cabinet du Maire

cabinet.du.maire@cavalaire.fr

 04 94 00 48 09

Réf : AN/MG/CAB/N°11.070.

Réf à rappeler dans toutes vos correspondances

OBJET : Réservation de la salle des fêtes

Monsieur,

Je fais suite à votre courrier du 27 juin dernier par lequel vous sollicitez la réservation de la salle des fêtes pour le 16 novembre 2011.

Je ne peux malheureusement pas accéder à votre demande.

En effet, je vous rappelle que, selon le règlement intérieur approuvé en Conseil Municipal, cette salle ne peut être réservée que par des associations et en aucun cas par des particuliers.

Afin de répondre entièrement à votre courrier, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les forums de printemps et d'automne, organisés par la Commune, ont justement pour objet de présenter aux Cavalaïrois les projets et réalisations de la Ville, approuvés en Conseil Municipal, afin de nous permettre d'en débattre ensemble. Je ne peux d'ailleurs que regretter que vous n'ayez jamais saisi ces différentes occasions pour exposer vos observations et remarques éventuelles.

En outre, le droit à l'information des élus de l'opposition, qui consiste à être tenu informé des affaires de la commune afin de délibérer en toute connaissance de cause, est complètement garanti par notre administration tant par la communication de la note de synthèse relative aux conseils municipaux, que par votre présence aux différentes commissions municipales.

De plus, vous ne pouvez que constater que les autres droits des élus de l'opposition sont, eux aussi, parfaitement garantis, y compris votre droit d'expression.

Tout d'abord nous mettons gracieusement à votre disposition un local pouvant accueillir jusqu'à 80 personnes pour les réunions de votre groupe afin de vous permettre de débattre en toute indépendance des diverses affaires de la Commune. Vous bénéficiez également d'une page entière pour vous exprimer dans le Bulletin Municipal, tiré à 6000 exemplaires, et mis en ligne sur le site internet de la Ville.

Par conséquent, pour répondre à votre inquiétude, la démocratie et le droit à l'information des élus municipaux, tout comme leur droit d'expression, auxquels je suis particulièrement attachée, sont parfaitement respectés dans notre belle Commune de Cavalaire-sur-Mer.

je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Annick NAPOLEON
*Maire de Cavalaire-sur-Mer
Conseillère Régionale
Provence Alpes Côte d'Azur*